



# LE BULLETIN

des élu-e-s

communistes et progressistes  
du Conseil régional de Bretagne

<http://www-groupe-communiste-bretagne.org>

N°25 novembre 2015

## Une dernière session plénière pour le mandat régional

---



Ultime session du mandat qui fut l'occasion, pour Eric Berroche, d'un discours en forme de bilan de l'action de la majorité régionale. Extrait de son intervention.

« Nous avons tenu nos engagements. L'amnésie qui marque les périodes pré-électorales, la démagogie, les postures et les incantations ne résistent pas à la comparaison entre nos promesses et nos actes. Nous avons tenu la quasi-

totalité de nos engagements. La vie, les difficultés des Bretonnes et des Bretons nous ont même conduits à aller au-delà du contrat que nous avons passé avec les électeurs de notre région. Dans une période où la politique est tellement décriée, c'est notre fierté. Le monde comme il ne va pas ; les fracas qui le parcourent ; les souffrances et les espoirs déçus ouvrent un espace à la peur et au repli. Les mots perdent de leur sens. Les valeurs qui fondent la vie dans notre société sont perverties, instrumentalisées pour entretenir les confusions et, ainsi, brouiller les repères. Nous nous honorons, nous, de n'avoir jamais perdu le fil de nos convictions communes, d'être restés fidèles à des principes qui n'ont jamais cessé de guider notre majorité : l'attachement à l'égalité, à la solidarité et à la justice sociale. Ainsi, nous avons prouvé que la

source de notre inspiration, ces valeurs ancrées à gauche, fécondait le développement de notre région, sa modernisation, sa capacité à être au rendez-vous de ce siècle qui s'ouvre. Par parenthèse, on m'autorisera à dire que notre unité de pensée et d'action, cette détermination à servir la Bretagne, aurait pu se fracasser sur des appréciations différentes, de fortes divergences parfois sur la nature de la politique gouvernementale. Nous avons choisi de dépasser ces difficultés parce que, même si le débat doit s'ouvrir à gauche, nous ne renonçons pas à ouvrir d'autres chemins, ensemble. Ceux que nous avons ouverts sont et seront durablement utiles à toutes et tous, à l'ensemble de nos territoires. Les élus du groupe des élu-e-s communistes et progressistes y ont incontestablement apporté leur contribution. »

# L'apprentissage, une voie d'excellence parmi d'autres ?

Le législateur a décidé d'octroyer une aide de 1 000 euros aux nouveaux employeurs de moins de 250 salariés recrutant un nouvel apprenti. Une obligation légale à laquelle doit se conformer la Région mais qui n'est pas sans susciter des réactions de la part des élu-e-s communistes et progressistes. « Pouvons-nous vraiment croire qu'une aide de 1 000 euros à une entreprise de 200 salariés ait véritablement un effet levier sur l'embauche d'apprenti ? Les politiques

menées en faveur de l'apprentissage reposent pour beaucoup sur des aides directes, des allègements de cotisations pour les entreprises mais sans beaucoup d'effets. » a précisé Nicole Gargam. L'élue a ainsi rap-pelé la nécessité de valoriser cette voie de formation en améliorant les conditions de formation. Il s'agit également d'améliorer les conditions de travail des apprentis. « Les aides annexes à la formation en alternance : aide à la mobilité, au double logement, à l'acqui-

sition du premier équipement doivent encore être développées. Cette réflexion vaut également pour les étudiants des lycées professionnels afin que l'orientation vers l'apprentissage ne s'effectue pas par défaut ou par l'attrait d'un salaire. Ceci étant, on aurait tort de voir dans l'alternance l'unique solution aux problèmes d'accès à l'emploi des jeunes. Les solutions sont plurielles : investir dans les lycées professionnels en est une autre... »

## La Région dans la mise en œuvre de la loi pour l'égalité

« Pour une politique intégrée de l'égalité des droits – La Région dans la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ». Cette communication, présentée par Gaëlle Abily, répond à une nouvelle obligation réglementaire. Il est aussi l'occasion de faire le bilan d'une démarche régionale désormais reconnue par tous. Gaëlle Abily fait le point.



### Pourquoi présenter ce rapport relatif à l'égalité des droits ?

**Gaëlle Abily :** Ce rapport répond à la nouvelle obligation créée par la loi du 4 août 2014 qui prévoit de « rendre compte de l'approche intégrée de l'égalité au sein de la collectivité, par un débat annuel, de

préférence au moment des orientations budgétaires ». Cette loi établit pour la première fois la responsabilité des collectivités locales, partagée avec l'Etat, dans la mise en œuvre des politiques d'égalité. Elle demande aux collectivités de s'engager et d'agir. Elle crée une obligation de compte-rendu et d'évaluation reconnaissant ainsi que les politiques d'égalité sont de même valeur et de même légitimité que toutes les autres politiques menées par les collectivités. C'est important, ceci implique que l'égalité femmes/hommes n'est pas un gadget, mais une nécessité politique, une compétence désormais obligatoire, qui s'appuie sur des professionnelles

formées à l'égalité au sein des administrations locales. Ceci étant, l'exercice nous est simplifié car nous n'avons pas attendu cette loi pour agir.

### Que retenir de ce rapport très complet ?

**GA :** En 10 ans, nous avons engagé de très nombreux chantiers dans une approche transversale : toutes les politiques menées par le Conseil régional se sentent concernées par l'égalité femmes/hommes. Il est donc difficile d'en extraire quelques-unes. Ceci étant, deux engagements me tiennent particulièrement à cœur. Tout d'abord, la création du Conseil pour l'égalité en Bretagne qui réunit près de

700 personnes, autour de la question de l'égalité. C'est un laboratoire d'idées et d'actions innovantes qui a fait émerger quatre Biennales de l'Égalité ; manifestations qui visaient à promouvoir l'égalité dans tous les domaines. Autre exemple : l'approche intégrée dans le processus de suivi et de reclassement des personnes licenciées du groupe DOUX en 2012. Cette expérimentation, portée par la convention cadre « Territoires d'excellence » a permis d'élaborer des analyses genrées des dispositifs d'accompagnement, de révéler les freins spécifiques des femmes licenciées et d'organiser des rencontres entre les acteurs du développement économique et les personnes licenciées elles-mêmes. Un mémorandum sera transmis au Ministère de l'égalité des droits des femmes afin de rendre compte des premières pistes à agir.

## Il s'agissait également d'être exemplaire en tant que collectivité employeur ?

**GA :** Développer la culture de l'égalité en interne (plans de formation à l'égalité), inscrire l'égalité dans la gestion des Ressources Humaines (conditions de travail, évolution de carrière, etc), favoriser l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle ; la Région s'est employée à travailler ces trois axes avec les organisations syndicales. Elle s'est d'ailleurs vue décerner le label de l'égalité en 2011, reconnaissance renouvelée en 2014. La promulgation de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes renforce donc cette responsabilité et encourage les premiers efforts mais surtout en appelle d'autres.

## Quels sont les enjeux pour demain ?

**GA :** Ce rapport porte une ambition, celle d'inscrire l'égalité de droit de manière pérenne dans les processus et politiques de la collectivité en appliquant l'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes. Il propose un certain nombre d'axes à travailler : mise en place d'outils d'évaluation pour mieux identifier les leviers du changement, mise en œuvre d'un budget genré, développement de la transversalité de la politique d'égalité, à l'heure où les compétences des régions vont s'élargir. Il veut ouvrir une nouvelle étape de la politique d'égalité. Car, « marqueur » de la Région, la politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes était hier un choix volontariste ; elle est aujourd'hui un devoir.

## Des engagements et des actions...



# Transports : grands projets et mises au point

Deux décisions majeures imprègnent les dernières décisions budgétaires du mandat. 74,5 Millions d'euros sont désormais inscrits (sur un montant total de 138,5 Millions d'euros) afin de démarrer les travaux du projet de développement du port de Brest au printemps prochain; projet qui doit permettre de conforter les activités actuelles du polder et d'en accueillir de nouvelles, dont les industries dédiées aux énergies marines renouvelables.

Concernant le ferroviaire, le développement de l'offre TGV et de l'offre TER impliquent un effort complémentaire de la Région Bretagne de 10 Millions d'euros par an pendant cinq ans à compter de la mise en service de la ligne à grande vitesse pour assurer une desserte de qualité. Avec l'arrivée de la LGV, toutes les gares actuellement desservies par le TGV continueront à l'être en 2017. Et pour permettre à tous les territoires de bénéficier aussi des gains de temps, le choix a été de mettre en service un plus grand nombre de TGV à destination de la pointe bretonne; ces TGV permettront de gagner en moyenne 50 minutes sur le parcours Paris-Brest et Paris-Quimper.

Cette délibération a permis à Gérard Lahellec de faire plusieurs mises en point. Concernant les lignes dites secondaires, l'élu a rappelé que

toutes les lignes présentant des signes de fragilité étaient bien inscrites au Contrat de projet Etat-Région tels que Guingamp-Paimpol, Brest-Quimper, Rennes-Chateaubriand ou encore Lamballe-Dol-Dinan, etc ; charge aux autres partenaires de sanctuariser leurs propres financements. Quant à la décision de supprimer l'Intercité Quimper-Nantes-Bordeaux, Gérard Lahellec a indiqué que de multiples actions sont menées afin de ne pas accepter le désengagement de cette desserte. Autre précision et annonce : le lancement d'une réflexion afin de proposer prochainement, sur le réseau TER, des allers-retours au prix d'un aller aux heures creuses. Une réponse à la libéralisation du marché des autocars permise par la loi Macron.

Et la ligne ferroviaire Morlaix-Roscoff ?

Gérard Lahellec a également réagi aux craintes émises sur la pérennité de la ligne ferroviaire Morlaix-Roscoff. La Région a ainsi demandé à la SNCF d'engager des études techniques dès 2015, pour éclairer les conditions de rénovation de l'infrastructure ; l'élu précisant « A nouveau, la Région confirme qu'elle n'a nullement l'intention de se désengager de l'organisation du financement du service TER sur cet axe ferroviaire. »

## COMPOSITION DU GROUPE

GAËLLE ABILY

Vice-Présidente

en charge de l'égalité des droits et de l'innovation sociale

ERIC BERROCHE

Président du Groupe des élu-e-s communistes et progressistes  
Vice-président, délégué du président de Mégalis

JOSIANE CORBIC

Membre de la Commission Culture

NICOLE GARGAM

Membre de la Commission Formation

DANIEL GILLES

Vice-Président  
en charge des sports

MONIQUE HAMÉON

Membre de la Commission Environnement - Energie

GÉRARD LAHELLEC

Vice-Président  
en charge de la mobilité et des transports

SOPHIE LEMOINE

Membre de la Commission Formation

## CONTACT

Groupe des élu-e-s communistes et progressistes  
13 C, rue Franz Heller  
35 700 Rennes  
02.23.21.36.90  
groupe@pcf-crb.org  
<http://www.groupe-communistetprogressiste-bretagne.org>